

Monitoring de protection
République Centrafricaine

Analyse trimestrielle
Juin - Août 2021

UNHCR The UN Refugee Agency

INTERSOS · COOPI Cooperazione Internazionale · FCA Finn Church Aid

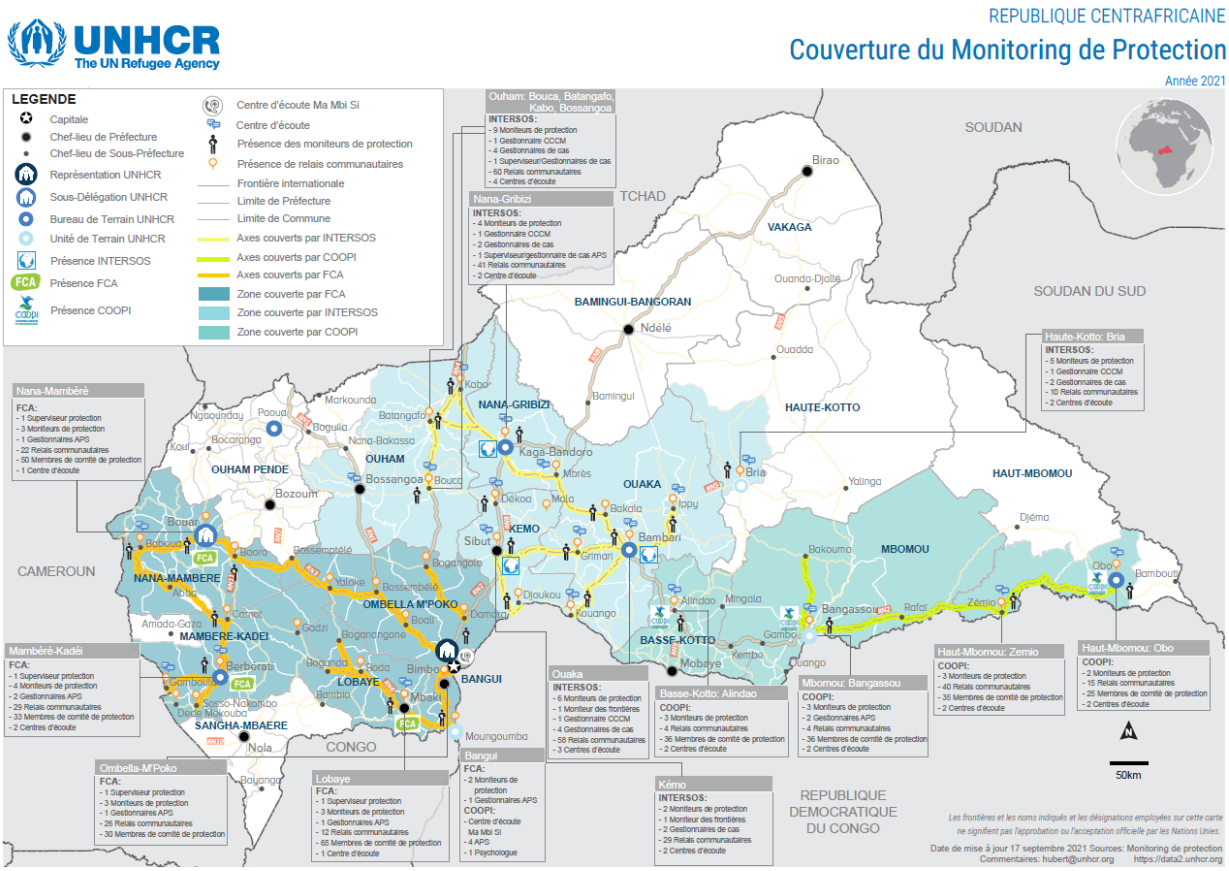
Méthodologie

L'amélioration relative de la situation sécuritaire au cours du **2ème trimestre 2021** a permis de renforcer l'ancrage du Monitoring de Protection et notamment la présence opérationnelle des partenaires de mise en œuvre de l'UNHCR. En plus de leur présence dans les centres urbains, les équipes de COOPI, INTERSOS et Finn Church Aid (FCA) ont ainsi multiplié les missions sur les axes afin d'aller à la rencontre des populations affectées éloignées des centres de concentration des acteurs humanitaires.

Dans ce contexte, les équipes ont notamment continué à renforcer l'approche à base communautaire du Monitoring de Protection en consultant directement les populations par le biais des deux outils de collecte conçus pour recueillir leurs **perceptions au sujet de leur environnement de protection**, et plus particulièrement au sujet des risques auxquels elles sont exposées dans leur quotidien avec un 'questionnaire ménages' et un 'questionnaire relais communautaires'. Ces enquêtes de perception s'articulent autour de sept thèmes principaux – protection générale, protection légale, genre et violences basées sur le genre (VBG), protection de l'enfance, éducation, solutions et (ré)intégration, engagement communautaire[1] – et permettent la prise en compte du retour direct des populations affectées afin **d'améliorer la compréhension des corrélations entre l'environnement de protection et les risques** auxquels la population peut être confrontée aux niveaux collectif et individuel afin de s'assurer que les besoins et les priorités des communautés sont dûment pris en compte dans l'analyse de protection générée.

Ainsi, un total de **624 ménages** et **184 relais communautaires** ont été directement consultés par les équipes de protection. Guidés par l'attachement de l'UNHCR à mettre en œuvre sa programmation de protection selon une approche représentative des nuances liées à l'âge, au genre et à la diversité des personnes relevant de son mandat, les équipes de COOPI, INTERSOS et FCA ont veillé à **garantir l'implication des femmes et des filles** dans le projet puisque 69% des ménages interrogés avaient une femme pour cheffe de ménage et 38% des relais communautaires étaient des femmes. De même, dans la limite des possibilités offertes par la situation sécuritaire prévalant dans les zones d'intervention, les partenaires de mise en œuvre ont profité des missions effectuées sur les axes pour donner la parole aux populations vivant dans **les localités où la présence des acteurs humanitaires est plus faible**, comme c'est le cas, par exemple, à Bakouma, Bambouti, Bouca, Carnot, Kouango ou encore Mbrès.

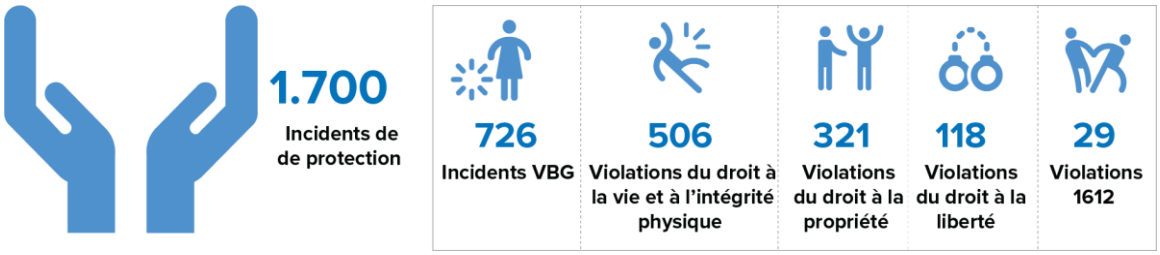
[1] (i) **protection générale**, incluant notamment le suivi des mouvements de population (déplacements et retours), du niveau de liberté de circulation et causes principales des restrictions et des principaux incidents de protection et causes ; (ii) **protection légale**, incluant les questions relatives à l'accès du territoire dans le cadre des mouvements transfrontaliers et les questions relatives à la documentation, la nationalité et l'apatridie ; (iii) **genre** et VBG, incluant notamment le suivi des principaux types de risques pour les femmes et les filles et leurs causes, la perception des risques liées aux VSBG par les communautés et une mesure de l'accès aux services sociocommunautaires pour les femmes et les filles ; (iv) **protection de l'enfance**, incluant notamment le suivi des principaux types de risques pour les enfants et leurs cause et une lecture des mécanismes de support et services disponibles pour les enfants ; (v) **éducation**, incluant notamment une mesure de l'accès à l'éducation au sein des communautés, leur perception du niveau de sécurité de l'environnement scolaire et une lecture des principales raisons impactant l'assiduité des enfants à l'école ; (vi) **solutions** et la **(ré)intégration**, incluant notamment une mesure du niveau de cohésion sociale et d'intégration des populations déplacées, retournées, rapatriées au sein de leur communauté d'accueil et les raisons générant ou exacerbant des tensions intercommunautaires, ainsi qu'une mesure de l'accès aux services et biens de consommation de base ; (vii) **engagement communautaire**, incluant notamment le niveau d'information des communautés au sujet des services disponibles, les mécanismes communautaires et l'engagement des communautés avec les organisations humanitaires et le niveau d'intégration des femmes dans le leadership des communautés.



Dans le cadre des missions de terrain, les équipes ont, par ailleurs, pu accroître et solidifier le réseau de structures communautaires sur lequel repose la continuité du Monitoring de Protection dans les localité où les acteurs humanitaires ne sont pas présents régulièrement. Au cours du 2ème trimestre, un certain nombre de relais communautaires et de comités de protection supplémentaires ont ainsi été identifiés, formés et/ou redynamisés portant à **350 le nombre de relais communautaires (dont 136 femmes) et à 34 le nombre de comités de protection avec 310 membres des comités de protection (dont 121 femmes)**, ayant été désignés selon une approche basée sur le genre, l'âge et la diversité.

Enfin, l'UNHCR a également reçu directement des informations portant sur des alertes de protection et des incidents individuels de protection survenus dans les préfectures où l'UNHCR n'a pas de partenaire de mise en œuvre pour le projet de Monitoring de Protection et de réponse aux incidents VBG. Le personnel de l'UNHCR des bureaux de terrain, formés sur les outils de collecte, a ainsi également documenté directement auprès de ses relais communautaires un certain nombre d'alertes de protection (8% du total des alertes de protection) dans l'Ouham-Pendé en conséquence des tensions et risques relevés dans les sous-préfectures de Koui, Ngaoundaye et Bocaranga. De même, quelques atteintes à la vie et incidents VBG (1% du total des incidents de protection) ont été documentés dans la Sangha-Mbaere directement par le personnel de l'UNHCR.

Chiffres clés



Grâce à l'amélioration progressive et relative de la situation sécuritaire résultant en l'ouverture de l'accès humanitaire dans de nombreuses préfectures,[2] les mouvements des équipes du Monitoring de Protection ont subi moins de restrictions de mouvements qu'au 1er trimestre, ce qui leur a permis de couvrir des zones d'intervention plus larges et de documenter un total de **1.700 incidents individuels de protection** (contre 516 au 1er trimestre), constituant une hausse de 9% par rapport au nombre d'incidents de protection qui avaient été rapportés sur la même période en 2020. De même, l'UNHCR et ses partenaires ont augmenté le nombre de moniteurs de protection et de structures communautaires impliquées dans le Monitoring de Protection dans le but de renforcer l'environnement de protection des civils (protection par la présence). Ce sont ainsi 14 moniteurs de protection qui sont venus s'ajouter aux 45 moniteurs déployés depuis le début de l'année, portant le chiffre de moniteurs de protection à 59 (dont 22 femmes). Cette présence accrue a indéniablement contribué à l'augmentation statistique du nombre de violations de droits humains rapportées dans le cadre du projet.

Si la proportion représentant les atteintes au droit à la vie et celle représentant les violations 1612 sont restées similaires à celles relevées au cours du 1er trimestre, il convient de noter que 43% des incidents de protection rapportés sont des incidents VBG, ce qui représente une hausse de 6% par rapport à la période de rapportage précédente. Les violations du droit à la liberté et du droit à la propriété sont, quant à elle, en baisse de 2%. Le nombre élevé d'incidents de protection rapportés reflète l'**environnement de protection instable** dans lequel vivent les populations civiles en République centrafricaine (RCA). Les civils y sont, en effet, quotidiennement confrontés à la violence, qui résulte notamment de l'activisme des groupes armés ou des opérations militaires lancées par les FACA et leurs alliés. Par ailleurs, il convient de noter que la violence intracommunautaire et intrafamiliale constitue, malgré la crise actuelle, la principale source de violations de droits humains rapportées dans le cadre du Monitoring de Protection. Bien que ce type de violence ne soit pas directement lié au conflit armé, on peut raisonnablement affirmer que la vulnérabilité des victimes de violations de droits humains (y compris des VBG), en particulier celles des femmes et des enfants, est exacerbée par le chaos provoqué par la crise et par l'impunité dont jouissent la majorité des auteurs de violence en RCA.

[2] OCHA, République centrafricaine, Aperçu des incidents ayant touché les travailleurs humanitaires, éditions mars 2021 et janvier-décembre 2020



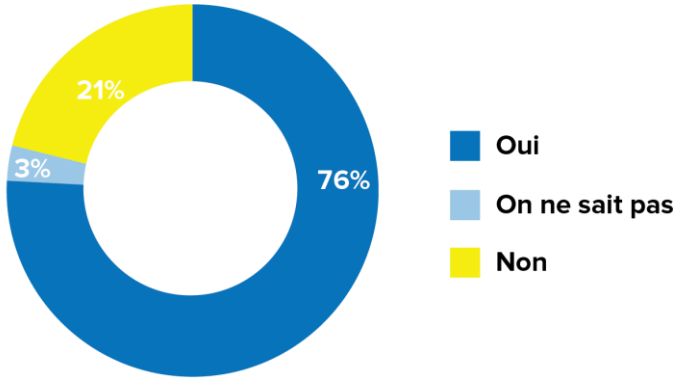
En complément des nombreux incidents individuels de protection signalés, les équipes de l'UNHCR et de ses partenaires ont rapporté **215 alertes de protection** qui constituent des incidents de protection de grande ampleur tels que des affrontements entre groupes armés, des déplacements forcés de population, des incursions de groupes armés, des exactions généralisées contre la population civile ou encore des catastrophes naturelles (incendies ou inondations). Plus particulièrement, l'analyse des données révèle qu'environ 60% des alertes de protection rapportées sont liées à des **exactions généralisées contre la population civile** (pillages de biens, véhicules ou bétail, harcèlement ou encore taxation) qui ont lieu dans le cadre de l'activisme des hommes en armes dans une localité donnée. De même, les rapports reçus par l'UNHCR et ses partenaires indiquent qu'environ 1 alerte de protection sur 4 est liée à une **incursion de groupes armés et/ou d'un affrontement entre FACA/alliés et groupes armés**. De plus, il convient de souligner que l'outil de collecte des alertes de protection a permis aux équipes de rapporter 5 incidents de protection résultant de la présence et/ou à l'explosion d'**engins explosifs** le long de frontière nord-ouest avec le Cameroun.

Analyse de la situation de protection

Tendances et risques de protection

La **situation de protection en RCA est restée fragile** au cours du 2ème trimestre 2021. En effet, aucune des préfectures couvertes par le projet n'a été épargnées par les incidents de protection et 76% des relais communautaires interrogés dans le cadre des enquêtes de perception ont confirmé que des incidents de

protection avaient eu lieu dans leur communauté dans les semaines précédant l'enquête. Les opérations militaires lancées en début d'année par les FACA et leurs alliés contre les groupes armés ont continué. Les FACA et leurs alliés ont repris le contrôle sur un grand nombre de centres urbains ce qui a contribué à l'instauration d'un climat particulièrement imprévisible pour les populations civiles vivant dans les villages reculés en raison de la présence d'éléments armés en débandade sur les axes et en brousse. Dans ce contexte, plus de 43% des chefs de ménages interrogés dans le cadre du projet ont indiqué ne pas se sentir en sécurité dans leurs communautés respectives. Plusieurs raisons ont été citées pour expliquer leur sentiment d'insécurité, notamment (i) l'absence des autorités de l'Etat, (ii) la présence d'acteurs armés non étatiques et (iii) les violences basées sur le genre (VBG).



Y-A-T-IL EU DES INCIDENTS DE PROTECTION DANS VOTRE COMMUNAUTE AU COURS DU DERNIER MOIS ?

Les **incidents VBG** représentent 42% des incidents de protection rapportés entre avril et juin 2021 (44% si on tient compte des violences sexuelles parmi les violations 1612). Ce nombre est en hausse de près de 10% par rapport à la période de rapportage précédente. Environ 34% des cas rapportés sont des violences sexuelles, dont 31% ont été présumément commises par des hommes en armes (**violences sexuelles liées au conflit**).



726 cas de VBG



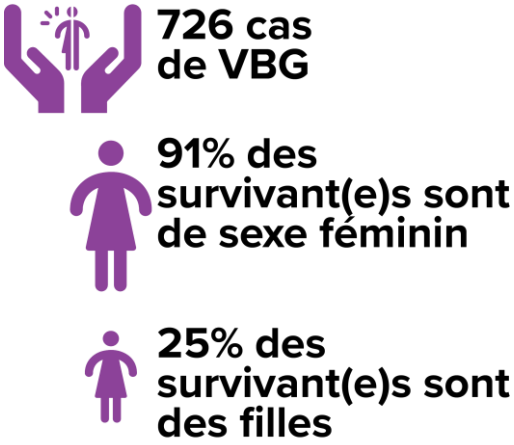
31% sont des violences sexuelles



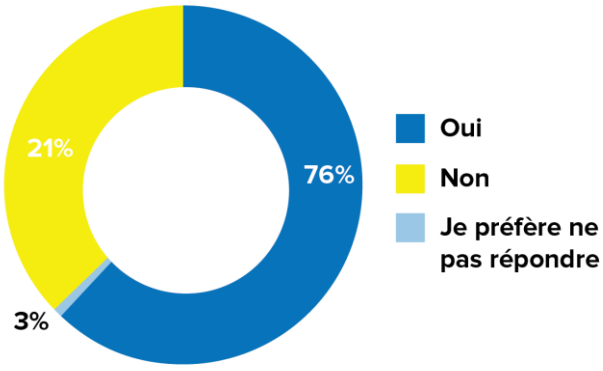
31% sont attribuées à des hommes en armes

Si le nombre de violences sexuelles parmi les incidents VBG est en légère baisse par rapport au 1er trimestre, il convient de noter que la proportion de violences sexuelles attribuées aux hommes en armes, quant à elle, augmenté de 8%, ce qui suggère que la violence sexuelle a continué à être utilisée comme une arme de guerre, y compris par les forces gouvernementales et leurs alliés russes. Ceci est particulièrement notable vue la baisse de 15% du nombre de viols parmi les incidents VBG, indiquant une légère amélioration de la situation. Les **jeunes filles** ont, par ailleurs, été particulièrement touchées par les violences sexuelles puisque les viols, agressions sexuelles et mariages forcés représentent 76% des incidents VBG commis à l'encontre de survivantes de moins de 18 ans. 13% de ces violences sexuelles subies pas des jeunes filles auraient été perpétrées par des hommes en armes, y compris par des membres des forces régulières.

Les femmes et les filles demeurent les plus touchées par les incidents VBG, avec 91% du total de survivant(e)s identifié(e)s dans le cadre du projet, mais le nombre de survivants de sexe masculin est en hausse par rapport au début de l'année (+ 5%). Ces incidents VBG correspondent en grande majorité à des agressions physiques survenues dans le cadre de disputes conjugales. Quelques cas de viols collectifs commis par des groupes armés ont, cependant, été rapportés notamment dans l'Ouham et dans la Kémo. De même, il convient de souligner que la proportion d'incidents touchant des victimes mineures est en légère hausse (+ 2%) et qu'un plus grand nombre de mariages forcés résultant de pressions et de menaces familiales a été signalé. 16% des ménages interrogés dans le cadre des enquêtes de perception au sujet des risques de protection touchant les femmes et les filles ont, par ailleurs, mentionné les mariages forcés et précoces.



A la question « *Y-a-t-il des endroits précis dans la communauté où vous ne vous sentez pas en sécurité* ?», près de 2/3 des chefs de ménages consultés ont répondu Oui. Les points d'eau et les champs représentent environ 50% des endroits considérés comme étant à risque par les femmes. Environ 10% des femmes consultées ont également indiqué se sentir en insécurité dans certains blocs des sites de déplacés dans lesquels elles vivent. Cette perception est par ailleurs confirmée par les incidents de protection documentés par les équipes du Monitoring de Protection puisque 11% des incidents VBG qui ont été signalés ont eu lieu sur un site de déplacés et que les femmes/filles déplacées représentent environ 35% des survivantes identifiées.



Y-A-T-IL DES ENDROITS PRECIS DANS VOTRE COMMUNAUTE OU VOUS NE VOUS SENTEZ PAS EN SECURITE ?

D'après les relais communautaires consultés dans le cadre des enquêtes de perception sur les risques de protection, les principaux **problèmes menaçant les enfants au sein des communautés** incluent les violences sexuelles (15%), les négligences (13%), les violences domestiques (13%), les mariages forcés (13%) et la traite des enfants (12%). Les activités des groupes armés, quant à elles, ne sont mentionnées que par 5% des relais communautaires consultés. Cependant, et bien que 90% des **violations 1612** rapportées dans le cadre du Monitoring de Protection soient, en effet, des violences sexuelles et physiques faites aux enfants se déroulant au sein des ménages et/ou des communautés, quelques atteintes graves aux droits de l'enfant liées au conflit armé ont été rapportées au cours du 2ème trimestre 2021. Ainsi, les équipes et structures communautaires impliquées dans le projet ont signalé l'occupation d'une école par les forces alliées russes dans la sous-préfecture de Berbérati (Mambéré-Kadéï), ainsi que le pillage d'un centre de santé par des éléments GSA sur l'axe Kaga-Bandoro-Grévaï (Nana-Gribizi). De plus, quelques cas d'utilisations d'enfants par des hommes en armes – y compris par des CAN – ont été rapportés dans la Kémo et dans la Nana-Gribizi. Les équipes ont aussi signalé la mort d'un enfant et l'enlèvement d'un autre dans le cadre d'une incursion d'éléments SRI dans l'Ouham-Pendé. L'environnement de protection des enfants est donc resté très précaire au cours du 2ème trimestre, dans le contexte des affrontements armés dans plusieurs localités du pays. Il convient, d'ailleurs, de noter que 21% des ménages consultés lors des enquêtes de perception ont indiqué qu'un ou plusieurs de leurs enfants avaient subi un incident de protection (violence physique ou morale notamment) à l'école au cours de la période de rapportage.

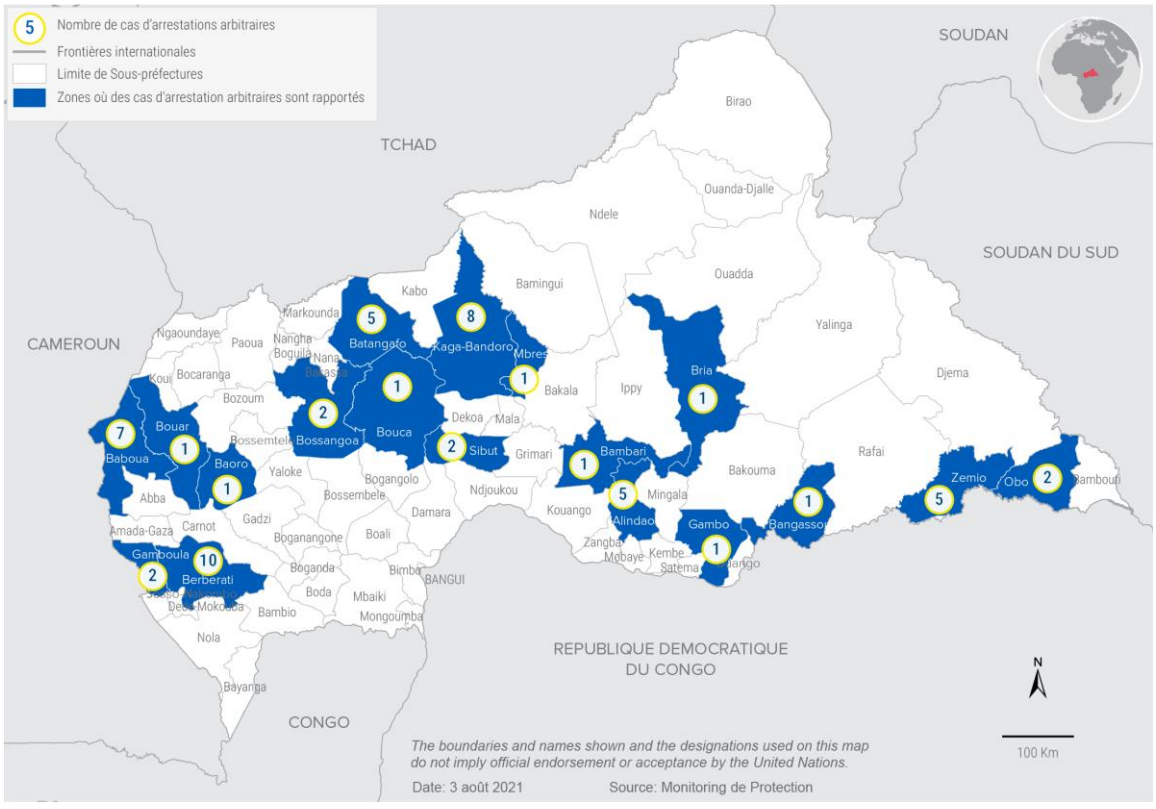


S'agissant des **violations du droit à la vie et/ou à l'intégrité physique**, respectivement 8% et 30% des cas de coups et blessures et des cas de torture ont été imputés aux FACA / alliés ou aux forces de police et de gendarmerie (FSI). L'analyse des données indique que, bien souvent, les victimes ont été brutalisées par des agents de l'Etat après avoir été accusées de collaborer avec les groupes armés. Dans quelques cas spécifiques, les victimes ont également rapporté avoir été violentées par des éléments russes car elles détenaient des photos des forces en présence sur leurs téléphones. Parallèlement, les groupes armés ont aussi été particulièrement actifs et ont été à l'origine d'un certain nombre des atteintes à la vie rapportées. Ainsi, près d'un homicide sur deux rapportés dans le cadre du Monitoring de Protection a été attribué à un membre de groupes armés et 22% l'ont été aux seuls GMO et GMA dans le contexte de la transhumance. Par ailleurs, les équipes ont documenté quelques cas de violences commises par des éléments armés contre des électeurs. Ce fut le cas notamment d'un individu masculin qui s'est fait couper le doigt par un élément GSAU après avoir exercé son droit de vote dans la sous-préfecture



de Kouango. Le nombres d'incidents liés à des accidents explosifs, quant à lui, et en net recul par rapport à la période de rapportage précédente bien que les équipes de monitoring aient signalé quelques incidents impliquant des engins explosifs. Ces incidents étaient tous concentrés dans la zone d'influence des 3R sur l'axe Niem-Yelewa et autour de Baboua et de Gamboula.

Les tendances observées en matière de **violations du droit à la liberté** ont fortement évolué par rapport à la période de rapportage précédente. En effet, alors que la totalité des restrictions de liberté rapportées au cours du 1er trimestre étaient attribuées aux éléments armés non étatiques, seules 44% des cas signalés entre avril et juin 2021 résultaient de l'activisme des groupes armés. Cela s'explique d'une part par le fait que le nombre d'**arrestations arbitraires et détentions illégales**, relativement faible en début d'année, représente 48% des atteintes à la liberté rapportées entre avril et juin 2021. D'autre part, au 2ème trimestre, 80% de ces arrestations et/ou détentions illégales sont attribuables aux FACA, à leurs alliés russes ou aux FSI, qui se sont progressivement redéployés en province dans le cadre des opérations militaires menées contre les groupes armés et ont repris le contrôle d'un grand nombre de barrières régulant la circulation sur les axes.



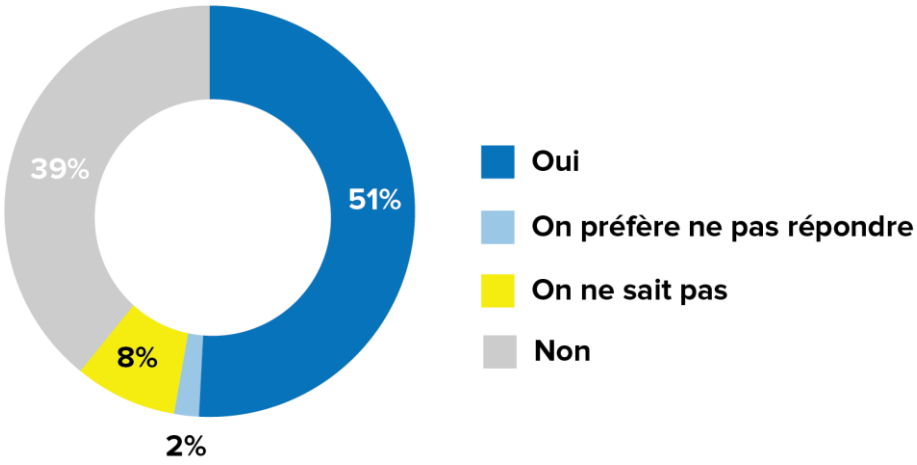
Cartographie des arrestations arbitraires / détentions illégales rapportées au cours du 2ème trimestre

Par ailleurs, l'UNHCR et ses partenaires ont reçu de nombreux rapports soulignant une **corrélation entre absence de documentation civile et arrestations et/ou détentions**. De même, ces rapports indiquent que certains communautés – peuhls et musulmans – ont été plus sévèrement touchées que d'autres. Dans ce contexte, il convient de noter que l'analyse des données du Monitoring de Protection indique que 94% des

individus arrêtés et/ou détenus étaient des hommes adultes qui, pour beaucoup, étaient suspectés par les FSI/FACA et leurs alliés russes d'être des membres de groupes armés. A titre d'illustration, un certain nombre de contrôles d'identité donnant lieu à des arrestations arbitraires ont été signalés à Baboua, Beloko et Gamboula, qui sont des zones de forte concentration du groupe 3R. Dans certains cas, les individus arrêtés possédaient des documents d'identité (e.g. attestations de perte) qui n'ont pas été reconnus par les forces de l'ordre. Le plus souvent, les personnes arrêtées ont été libérées après quelques jours, moyennant un paiement atteignant parfois plusieurs centaines de francs CFA.

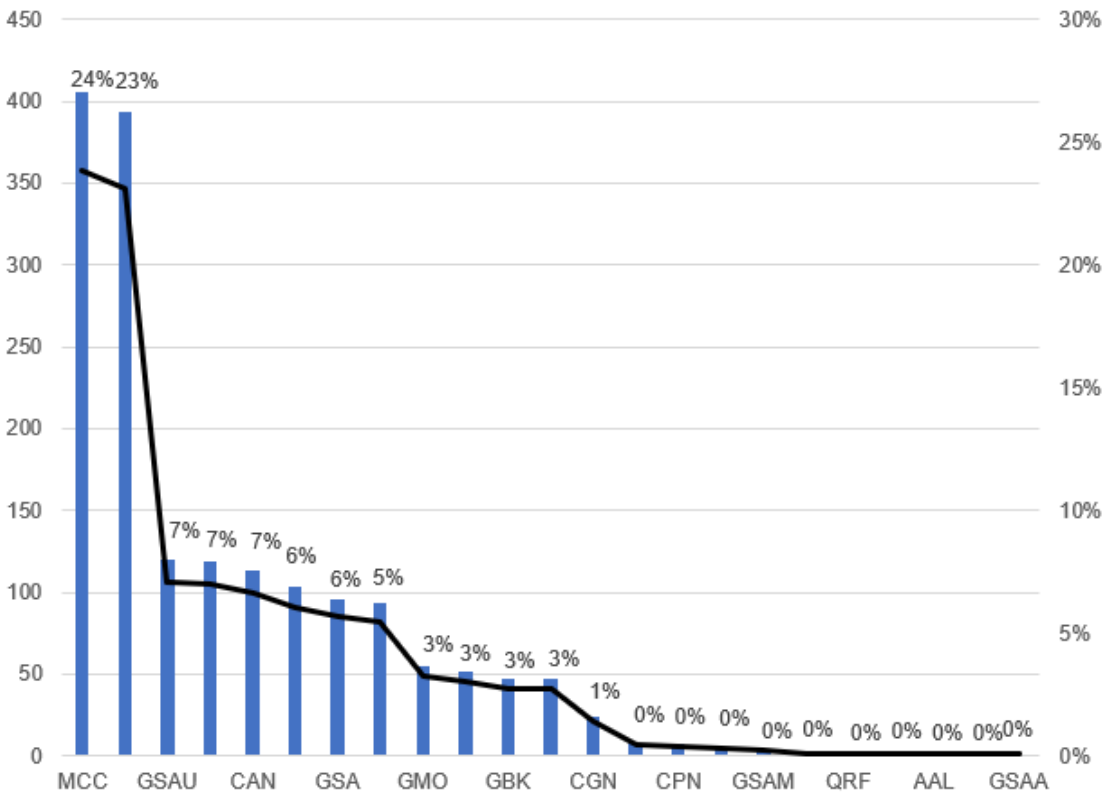
A l'instar du 1er trimestre, les hommes en armes ont commis le plus grand nombre de **violations du droit à la propriété** (64% du total des atteintes aux biens.) Cette proportion est cependant en baisse de près de 20% en raison d'une nouvelle tendance émergente. La crise continue et la restriction de l'accès humanitaire ont, en effet, entrainé une détérioration du niveau de sécurité alimentaire dans plusieurs zones. Ainsi, en parallèle des +/- 60% de braquages attribués aux groupes armés à la recherche (d'importantes) sommes d'argents ou de biens matériels de valeur tels que des téléphones ou des bœufs, on constate que les victimes ne sont pas parvenues à identifier l'auteur de près de 25% des vols rapportés. Ces vols ou braquages, qui résultent probablement de petite criminalité communautaire, ont eu lieu dans des conditions opportunistes, souvent en l'absence des propriétaires, et ont entraîné la perte de biens alimentaires et non alimentaires de faible valeur.
Par ailleurs, il a été observé que la situation prolongée et le nombre important de déplacés internes sur l'ensemble du territoire a entraîné des difficultés pour ces derniers au niveau de la gestion de leurs **logements, terres et biens**. A ce titre, 11% du total des atteintes aux biens rapportées entre avril et juin 2021 étaient des destructions de maisons. De même, plus de 50% des relais communautaires consultés au cours des enquêtes de perception ont confirmé que les déplacés vivant dans leurs communautés avaient des difficultés d'accès à la terre. Les préfectures les plus touchées par ces problématiques sont la Kémo, la Nana-Mambéré et la Ouaka, qui sont des zones de fortes concentrations de déplacés et/ou rapatriés.

LES REFUGIES/DEPLACES ONT-ILS DES DIFFICULTES D'ACCES AUX TERRES?



Profil des auteurs présumés

Trois grandes catégories d'auteurs présumés des violations de droits humains documentés se dégagent de l'analyse des données. Les **membres de la population civile** (MCC, MAA et POC) ont été désignés comme étant présumément responsables de 52% des incidents de protection documentés au cours du 2ème trimestre alors que respectivement 29% et 17,5% des incidents de protection résulteraient de l'action des groupes armés et des représentants des **forces de l'ordre étatiques** (FACA/alliés russes et FSI). On note que la proportion d'incidents résultant de violences commises par des membres (connus) de la communauté ou des membres de la famille proches des victimes est en hausse de 12% par rapport à la période de rapportage précédente.

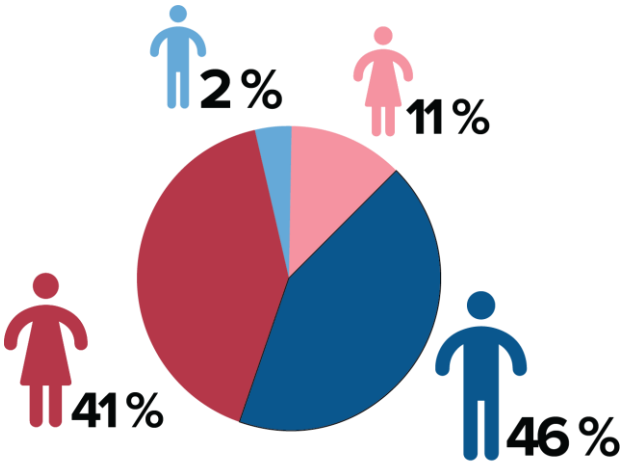


**Clé de lecture : 405 incidents de protection (24%) ont été attribués aux auteurs MCC*

Les proportions d'incidents de protection commis par les **hommes en armes** sont, quant à elles, respectivement en baisse de 11% et de 2,5%. Bien que le nombre d'incidents de protection attribués aux groupes armés, FACA/alliés russes et FSI ait baissé par rapport au 1er trimestre 2021, l'accalmie de la situation de protection et du contexte sécuritaire est très relative. En effet, les affrontements entre FACA/alliés et groupes armés ont continué de déstabiliser l'environnement de protection des populations civiles qui ont rapporté un grand nombre d'exactions commises à leur encontre par les groupes armés non étatiques, ainsi que par les forces étatiques et alliés russes. L'augmentation statistique du nombre d'infractions de droit commun (commises par les MCC/MAA) rapportées dans le cadre du projet est certainement liée au fait que l'UNHCR et ses partenaires ont augmenté le nombre de moniteurs de protection et de structures communautaires impliquées dans le Monitoring de Protection.

Profil des victimes / survivant(e)s

53% des victimes ayant rapporté des incidents de protection entre avril et juin 2021 sont des individus de sexe féminin. A l'instar des tendances observées ces dernières années en RCA, les femmes et les filles sont fortement impactées par les violations de droits humains en raison de l'incidence élevée des incidents VBG. En effet, il convient de noter que près de trois incidents de protection sur quatre rapportés par des femmes ou des filles au cours du 2ème trimestre étaient des incidents VBG et que 90% des survivant(e)s de VBG identifié(e)s via le Monitoring de Protection étaient des femmes ou des filles. S'agissant des violations commises à l'endroit d'individus de sexe masculin, on constate que le nombre d'incidents touchant les hommes est en légère baisse (↓ 2%) et que celui touchant les garçons est en légère hausse (↑ 2%). Par ailleurs, il convient de noter que sur les 1.700 victimes de violations identifiées, environ 21% étaient des individus particulièrement vulnérables, dont la majorité étaient des femmes seules cheffes de ménages, des enfants non accompagnés et des personnes du troisième âge. De même, 3,5% du total des victimes identifiées étaient des individus en situation de handicap (dont près de 85% souffrent d'une altération physique).





57% des victimes sont des résidents



24% des victimes sont des PDI

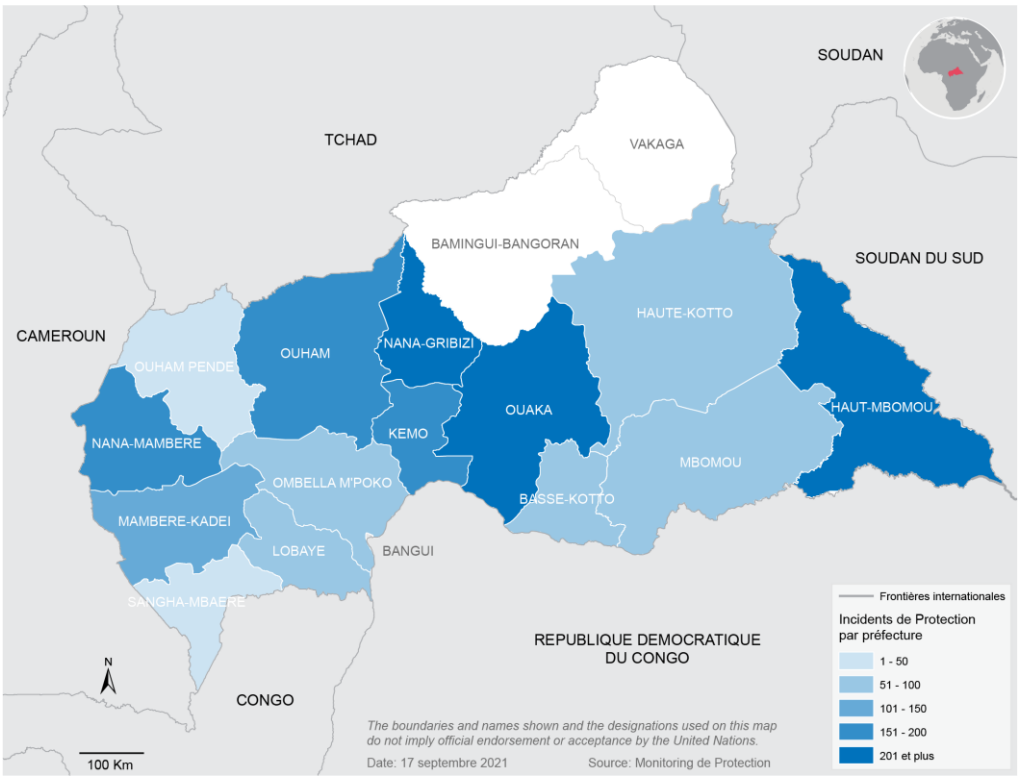


13% des victimes sont des retournés (PDI et rapatriés)

Bien que de nouveaux déplacements de population et de nouveaux mouvements de retours aient été observés par la Commission des Mouvements de Population (CMP) au cours du 2ème trimestre, la dynamique des déplacements de population internes s'est légèrement améliorée avec une baisse rapportée d'environ 3% du nombre de personnes déplacées internes (PDI) entre fin mars et fin juin 2021. L'analyse des données du Monitoring de Protection révèle que, dans ce contexte, les proportions d'incidents de protection commis à l'endroit des résidents et des retournés, PDI et rapatriés sont en baisse (respectivement 5% et 9%) par rapport au 1er trimestre alors que la proportion des incidents de protection touchant des PDI est en hausse de 10%. Plus particulièrement, 409 des incidents de protection documentés ont impacté des PDI, dont 62% étaient des incidents VBG, 20% des atteintes au droit à la vie ou à l'intégrité physique, 11% des atteintes au droit à la propriété, 4% des atteintes au droit à la liberté et 3% des violations 1612. De même, les équipes de monitoring ont rapporté 241 incidents de protection qui ont impacté des retournés (PDI et rapatriés) dont 43% étaient des incidents VBG, 24% des atteintes au droit à la propriété, 21% des atteintes au droit à la vie ou à l'intégrité physique, 11% des atteintes au droit à la liberté et 1% des violations 1612.

Analyse géographique

A l'instar de la période de rapportage précédente, des incidents et alertes de protection ont été rapportés dans l'ensemble des 12 préfectures couvertes par le projet. L'analyse des données du Monitoring de Protection indique cependant que les populations civiles dans certaines préfectures telles que la Nana-Gribizi, l'Ouham et la Nana-Mambéré ont été particulièrement impactées par ces alertes de protection. A ce titre, près d'1/3 du total des alertes de protection a été signalé dans ces trois préfectures. De même, environ 1/3 des incidents individuels de protection ont été rapportés dans la Ouaka et dans le Haut-Mbomou, ce qui indique un environnement de protection instable dans ces zones résultant notamment d'un fort taux de criminalité, de l'activisme des groupes armés et des opérations militaires observées au cours de la période de rapportage. Par ailleurs, des alertes de protection sérieuses ont été rapportées directement par le personnel de l'UNHCR dans la préfecture de l'Ouham-Pendé (sous-préfectures de Ngaoundaye, Koui et Bocaranga) particulièrement touchée au cours du 2ème trimestre. Ces incidents sécuritaires ont donné lieu à plusieurs évaluations de protection conduites dans la zone au cours desquelles de nombreux incidents de protection ont été documentés par les équipes du bureau UNHCR de Paoua.



Réponses mises en œuvre

Au cours du 2ème trimestre, l'UNHCR a révisé ses accords de partenariats avec chacun de ses partenaires afin de **renforcer leur présence opérationnelle** (protection par la présence) et leurs capacités de réponse. De même, l'UNHCR a appuyé l'ouverture d'un certain nombre de centres d'écoute additionnels (e.g. à Bouca, Bossangoa, Bria ou encore Grimari) afin de renforcer la réponse aux importants besoins résultant des incidents VBG. L'UNHCR finance au total 26 centres d'écoute **Ma Mbi Si** répartis dans les 12 préfectures couvertes par

le Monitoring de Protection. 40 agents psychosociaux et/ou gestionnaires de cas (en majorité des femmes) sont mobilisé(e)s pour soutenir les survivant(e)s qui se présentent au niveau des centres d'écoute **Ma Mbi Si** ou qui appellent le numéro vert **Ma Mbi Si** (4006). Ce renforcement des capacités de réponse a, en partie, été permis grâce au financement du CERF dont a pu bénéficier l'UNHCR pour la période de rapportage et sera pérennisé sur les fonds propres de l'UNHCR.

Ma Mbi Si

Ce sont ainsi **811 survivant(e)s de VBG qui ont été pris(es) en charge** au niveau des centres d'écoute **Ma Mbi Si** opérationnalisés par COOPI, INTERSOS et FCA. Presque 100% des survivant(e)s ont reçu un appui psychosocial[3] et 100% ont fait l'objet d'un suivi individualisé prolongé (gestion de cas). De plus, 30% des survivant(e)s ont été référé(e)s vers les acteurs de prise en charge médicale et 4% vers les acteurs judiciaires par le biais des circuits de référencement. Les survivant(e)s mineurs ont, par ailleurs, étaient référées vers les acteurs de protection de l'enfance sous réserve de leur présence dans les localités concernées. Quelques 37 survivantes se sont également vu remettre un kit de dignité et 119 une assistance en cash d'urgence. En complément, l'UNHCR et ses partenaires de mise en œuvre contribuent à renforcer l'accès des survivant(e) aux différents services de prise en charge des survivant(e)s en appuyant les centres de santé en kits PEP (grâce à la collaboration de l'UNFPA) et en prenant en charge les frais de transport des survivant(e)s habitant dans des localités éloignées.



*Centre d'écoute **Ma Mbi Si** à Bangassou*

Par ailleurs, plusieurs sessions de **renforcement de capacités sur les VBG et la gestion des cas de VBG** ont été organisées par l'UNHCR et ses partenaires à l'endroit des équipes impliquées dans le projet. Des formations approfondies ont ainsi été organisées à Bangui, Kaga-Bandoro, Zémio, Bangassou ou encore Alindao. En plus des formations dispensées pour les agents psychosociaux travaillant dans les centres d'écoute **Ma Mbi Si**, les moniteurs de protection, les gestionnaires de site et les gestionnaires de base de données ont été formés sur les principes de base et le signalement sécurisé des cas de VBG. Les structures communautaires – relais communautaires (214 hommes et 136 femmes) et membres des comités de protection (189 hommes et 121 femmes) – ont également été associés à ces formations.

[3] Une survivante avait déjà reçu ce service auprès d'un autre centre d'écoute.

Afin de contribuer à l'amélioration de l'environnement de protection des populations civiles, l'UNHCR et ses partenaires de mise en œuvre ont également organisé un grand nombre de **campagnes de sensibilisation** visant à prévenir des risques de protection, à appeler au respect des droits de l'homme et à partager des informations sur les mécanismes d'orientation et de prise en charge des victimes/survivant(e)s. Ces campagnes de sensibilisation ont été menées dans le cadre de l'une des **414 missions de terrain** et ont permis de toucher également les populations affectées vivant dans des localités où l'UNHCR et ses partenaires n'ont pas de présence opérationnelle, telles que Mala, Bakouma, Damara, Ndjoukou ou encore Baoro. Au total, plus de 20,000 personnes (5,620 hommes, 6,338 femmes, 3,906 garçons et 4,424 filles) ont bénéficié des **sessions de sensibilisations** de masse (y compris via la radio), par petits groupes ou en porte-à-porte organisées par l'UNHCR et ses partenaires de mise en œuvre. Les équipes ont ainsi abordé des sujets variés visant à la protection des incidents de protection. En plus de sensibilisations générales sur les VBG et les circuits de référencement, les équipes ont averti les populations touchées sur les conséquences liées à certains types de VBG tels que le viol ou le déni de ressources, d'opportunité ou de services. De même, les équipes du Monitoring de Protection ont abordé des thèmes spécifiques en fonction des incidents de protection signalés. Ces sensibilisations ont permis de contribuer, par exemple, à la prévention des incendies sur les sites, à la protection des personnes accusées de sorcellerie ou encore à la cohabitation pacifique entre communautés hôte et retournée.



Formation sur les VBG dispensée aux relais communautaires et équipes de COOPI

CONTACTS

Fadela Novak-Irons, Deputy Representative (Protection),
novakfa@unhcr.org, Tel: +236 72 09 99 92

Sebastian Herwig, Senior Protection Officer,
herwig@unhcr.org, Tel: +236 70 55 29 11

Charlotte Hubert, Associate Community-Based Protection Officer,
hubert@unhcr.org, Tel: +236 72 22 44 53